

COMMISSION DE L'ATHLETISME MASTERS
N° 2/2019
VENDREDI 14 JUIN 2019
STADE JEAN BRUCK RUE DE VERNOUILLET 28100 DREUX

Présidence	Patricia ZUGER
Présents	Louis BELLEVEGUE, Raymonde BELLEVEGUE, Jean-Marcel MARTIN, Martine RAYMOND, Colette RUINEAU, Ludovic GRESSIER, Philippe LAFOURCADE, Daniel LANGLAIS
Excusés	Jean-Claude DEREMY, Jean-Luc DAVOINE, Catherine GARCIA, Jean-Yves PREVOST, Patrick VALENTIN
Invités	Soazig QUENOILLERE : Animatrice Commentatrice 2 sur ces Championnats de France Masters

- Début de la réunion à 18h05 -

1. Le mot de la Présidente

La Présidente souhaite la bienvenue à tous, puis, nous informe que le groupe calendrier de la FFA décide des dates de compétitions et non la CNAM.

Demande faite pour 2021, afin que les championnats en salle Masters, aient lieu fin février afin de tenir compte des championnats Master internationaux (EMA/WMA) qui interviennent toujours dans la deuxième quinzaine de Mars.

Pour 2019, suite aux informations de Daniel LANGLAIS, il y aurait possibilité de décaler les Championnats de France Masters en salle à Nantes vers les 28/29 février et 1^{er} Mars : la salle serait libre. Ce même jour, échange entre la Présidente, Jo BARON et la CSO Nationale.

Bienvenue à Grégory BOTTIER qui intègre la CNAM.

Relation avec la Commission Nationale Running : au sujet de la catégorie 35 ans pour le hors stade, la CNAM sera force de proposition et intègre en tant qu'invitée : Emmanuelle JAEGER. Celle-ci, athlète Master, mais toujours membre des équipes de France Senior sur le hors stade dans des courses de très longue durée (24h, 100 km, marathon), apportera, et sa position d'athlète de haut niveau sur le hors stade, et ses idées pour dynamiser ce secteur, tout en respectant les normes nationales et internationales.

2. Point sur les records

- Information sur les records et les MPF : retour sur la réunion avec Pierre WEISS, Patricia ZUGER et Jean-Marcel MARTIN (jeudi 6 Juin) : sur la catégorie 35 ans
 - Le sujet était : va-t-on faire un rétroactif sur les records absolus 35 ans ?
➔ ce sera décidé en Comité directeur ; la proposition est de démarrer à partir du 1^{er} novembre 2019 : date de changement des catégories ;

- Diplôme à émettre vers le Club de l'athlète qui a établi un record absolu : ce diplôme se concernera toutes les catégories ;
- Pour l'homologation des records, une liste des propositions de records doit être envoyée à tous les membres de la Commission, afin que la décision d'homologation soit faite en réunion par les membres présents et par mail, pour les membres excusés ;
- Point sur les records et MPF de ce jour : voir annexe ci-jointe.

3. Team Manager aux Championnats d'Europe des Masters 2019 Venice

La Présidente nous explique son projet de nommer 2 ou 3 capitaines par sexe et par spécialité.

- a. Patricia ZUGER : EMA Technical Officer
- b. Louis BELLEVEGUE : Hors stade et Marche

Patricia ZUGER propose de nommer :

- un capitaine lancer : une femme/un homme
- un capitaine course qui gèrera aussi les relais : rappel au niveau de l'EMA, les relais sont payants. Il est possible d'inscrire jusqu'à 3 remplaçants. Il sera donc nécessaire de gérer paiement et remboursement concernant ceux qui n'auront pas couru.

Ce projet se mettra en place après la fin des inscriptions aux Championnats d'Europe 2019, c'est-à-dire après le 31 juillet.

4. Délégués Assemblée Générale EMA

- Patricia ZUGER
- Louis BELLEVEGUE
- Martine PREVOST
- Jean-Yves PREVOST
- Jean-Luc DAVOINE

5. Réglementations EMA/WMA pour les athlètes avec double nationalité

- Explication des cas récemment observés
- Colette RUINEAU rappelle la réglementation.

Réglementation

Le règlement se trouve au paragraphe 8 « Championship rules » et téléchargeable directement sur le site internet de la WMA : un athlète Master avec double nationalité, lors des compétitions WMA et EMA, doit choisir le pays pour lequel il souhaite participer.

8. Designation for Competition (IAAF Rule 5 exception)

- 8.1 An individual shall compete in WMA or Regional championships only for a Country or Territory of which he is a citizen or permanent resident (3 years) unless permitted under Rule 8.3.
- 8.2 An individual who is a citizen of two Countries or Territories or who has a permanent place of residence (3 years or more) in a Country or Territory of which he is not a citizen, and having not previously competed as a Master Athlete may first compete for the Country or Territory of his choice and shall thereafter compete only for that Country or Territory unless otherwise allowed under Rule 8.3.
- 8.3 An individual who is a citizen or permanent resident of two Countries or Territories and who has competed for one of those Countries or Territories may thereafter compete for the other Country or Territory, only when changing their citizenship or permanently residing (3 years or more in either case) in the new Country or Territory, and an official written request from the individual to the two Members has been agreed and confirmed in writing by the WMA Secretary.
- 8.4 The request from the individual shall be forwarded by his present Member to the new Member, the Regional Secretary and WMA. A written agreement by both Members must be sent to the WMA Secretary, who shall confirm or deny the request and notify the Members and the Regional Secretary accordingly. A term of non-eligibility as per the IAAF rules 5.4d (I, ii, iii) may possibly apply to any request.
- 8.5 An individual granted dispensation under Rule 8.3 requesting a subsequent change in Member status, shall be considered by the WMA Council, on request from their present Member stating all reasons therefor together with evidence from the proposed Member concerned. A term of non-eligibility as per the IAAF rule 5.4e may apply to any such request.
- 8.6 Where an individual lives temporarily or temporarily works in a country or territory that is not their country or territory of citizenship or permanent residency, and has registered with a Member association for the purpose of competing in that country or territory, they shall not be deemed to be a permanent member of that Member or having changed citizenship, for the purposes of entry into WMA or Regional championships, but must compete for the Country of which they are a citizen or permanent resident.

6. Réflexion remplacement Match

- En 2019, il n'y aura pas de match Allemagne-Belgique-France, du fait du désistement de l'Allemagne.
- Réflexion : organiser des interligues : ce sujet est débattu en réunion et Grégory BOTTIER nous fait part de l'expérience de sa ligue :
 - Interligues Nouvelle Aquitaine / Occitanie, organisé depuis plus de 20 ans :
 - il existait une compétition "basque" : *askadie*,
 - existence d'un match à Durango (ce week-end),
 - règlement utilisant les coefficients d'âges,

- organisé également : interclubs Master à deux tours avec un règlement qui intègre seulement quelques épreuves afin que la compétition tienne sur une demi-journée ;
- Cette année, Interligues organisés par la Ligue du Grand Est, le 2 Juin 2019 à Neuf-Château : très belle initiative de la LARGE qui a su, en même temps que son championnat de ligue Masters, créer un interligues : LARGE/LIFA/BFC, avec un règlement basé sur des points calculés avec les coefficients d'âge de la WMA « age factor » et la table hongroise sur les 8 meilleurs athlètes de chaque ligue ; calculé sur la meilleure performance de l'athlète : 8 femmes, 8 hommes et classement avec la somme des deux ;
- CRAM LIFA va proposer à son Comité directeur : LIFA Master et Interligues Masters, avec : LARGE, BFC, H-F, Centre, le même jour, le premier week-end de juin à Fontainebleau ;
- Idée : créer une coupe de France des Ligues Masters

7. Points divers

- Ecologie

La commission est consciente des efforts à mener pour diminuer la consommation de papier lors de ces championnats de France. Dès ce week-end, la feuille de chambre d'appel sera celle donnée au starter ou aux concours.

Philippe LAFOURCADE précise que l'on tente d'aller vers une organisation sans papier pour les Championnats de France Masters

- Organisation /réglementation

Sur ces championnats, l'on rencontre une réelle difficulté pour mettre en place des horaires, en raison d'un gros succès sur les lancers, en particulier, un grand nombre d'athlètes sur l'épreuve du marteau lourd. Heureusement, à Dreux, les équipements permettent de dédoubler ces lancers, (ce n'est pas le cas sur tous les stades).

Créer un minima médaille pour le marteau lourd : Grégory BOTTIER propose de prendre les mêmes valeurs que celles du poids.

Les épreuves supprimées l'ont été après des recommandations de la Commission médicale.

A la demande du Ministère des sports, la Marseillaise doit être jouée lors de tous les Championnats de France : en fonction des horaires, il faut choisir le meilleur moment.

- Performances à l'étranger

Les performances des athlètes faites à l'étranger sont à saisir dans le Siffa par la ligue limitrophe ; ce n'est pas à la CNAM de le faire.

La CNAM gère uniquement les compétitions internationales IAAF.

- Communication : nouveau

Création et gestion effectuées par Grégory BOTTIER

 **Facebook : commission nationale d'athlétisme FFA**

 **Instagram : cnam_master_ffa**

Il faut souligner l'excellent travail réalisé par Grégory, et ce, malgré des critiques parfois virulentes de certains interlocuteurs. Les membres de la commission le félicitent encore de son action et des réponses données à l'ensemble des utilisateurs. Les membres regrettent malheureusement le manque de respect récurrent vis-à-vis du travail du bénévole.

- *Fin de la réunion à 19 h30* -

Colette RUINEAU

MEMBRE CNAM

Patricia ZUGER

PRESIDENTE

Annexe : records absolus et MPF

Meilleures Performances Francaises établies en Mai 2019
Homologuées par la Commission Nationale de l'Athlétisme Masters le 14/06/2019.

Epreuve	Nom	Club	Record	Perf.	Observation	T.V	Date	Compétition	Lieu	Etat
400m Salle	APATOUT OLIVIER VE	971070	RDNA141VEM	50"15	Attente résultats contrôle antidopage		26/03/2019	221373	TORUN	IH
Pentalancer VF75	CATHALAU GENEVIEVE VE	081050	MPNA797F75F	3 795 pts			01/05/2019	229433	GRAULHET	HO
Longueur	SDIRI SALIM VE	974065	RDNA503VEM	7,38 m	Attente résultats contrôle antidopage	R	05/05/2019	228668	L'ETANG SALE	IH
Longueur	SDIRI SALIM VE	974065	MPNA503M40M	7,38m		R	05/05/2019	228668	L'ETANG SALE	HO
Disque 1 Kg	GALLEAZZI SYLVIE VE	027012	MPNA610F60F	30,13 m			08/05/2019	230905	AULNAY SOUS BOIS	HO
Disque 1 Kg	GALLEAZZI SYLVIE VE	027012	MPNA610F60F	30,47 m			08/05/2019	230905	AULNAY SOUS BOIS	HO
Marteau Lourd 5 Kg	GALLEAZZI SYLVIE VE	027012	MPNA685F60F	14,88 m			08/05/2019	230905	AULNAY SOUS BOIS	HO
20 Km Marche	DINIZ YOHANN VE	051033	RDNA971VEM	1h23'06"0	Attente résultats contrôle antidopage		14/04/2019	227971	MONTREUIL	IH
3000m	ROBINE MARTINE VE	050042	MPNA230F65F	11'55"12			19/05/2019	231476	SAINT-LO	HO
50 Km Marche	DINIZ YOHANN VE	051033	MPNA981M40M	3h37'43"0			19/05/2019	226586	ALYTUS	HO
1000m	LEFAY XAVIER VE	037023	MPNA210M55M	2'45"52			24/05/2019	228764	SAINT PIERRE DES CORPS	HO
800m	JAFFRELOT ANNE VE	029069	MPNA208F45F	2'14"73			25/05/2019	232178	OORDEGEM	HO
Hepta VF 50	BAJEAT PETRA VE	049064	MPNA744F50F	6 153 pts		R	26/05/2019	228886	TOURS	HO
Marteau Lourd 5 Kg	GALLEAZZI SYLVIE VE	027012	MPNA685F60F	15m16			29/05/2019	230121	ANTONY	HO
Marteau Lourd 5 Kg	GALLEAZZI SYLVIE VE	027012	MPNA685F60F	15m90			29/05/2019	230121	ANTONY	HO